****

Service d’aide bénévole

**LISTE DES SERVICES OFFERTS ET DES EXCLUSIONS**

**Service d’aide bénévole**

514-277-4401, poste 115

sab@raamm.org

**Regroupement des aveugles et amblyopes**

**du Montréal métropolitain**

5225, rue Berri, bureau 101, Montréal (Qc) H2J 2S4

www.raamm.org

Document conçu pour le RAAMM par Lise Bolduc, consultante en gestion. **Adopté par le conseil d’administration le 19 janvier 2018.**

Destinataires : membres, bénévoles et employés du RAAMM

Responsable de l’application : direction générale

# Contenu

[1. Offre de service aux membres réguliers et associés 3](#_Toc507159129)

[1.1 L’accompagnement 3](#_Toc507159130)

[1.2 Le soutien à la documentation 4](#_Toc507159131)

[2. Offre de service au RAAMM et aux membres affinitaires 6](#_Toc507159132)

[2.1 Le soutien aux activités du RAAMM 6](#_Toc507159133)

[2.2 Le soutien aux activités des membres affinitaires (organismes) 7](#_Toc507159134)

[3. Les exclusions 8](#_Toc507159135)

# 1. Offre de service aux membres réguliers

## 1.1 L’accompagnement

Qu’est-ce que l’accompagnement ?

L’accompagnement est un service qui aide la personne à accomplir une activité. Ce service s’inscrit dans l’objectif de favoriser la pleine autonomie de la personne. Le bénévole ne se substitue pas à la personne qui demande le service, mais la soutient.

**Les types de services offerts dans l’accompagnement :**

* **pour les courses** (magasinage, épicerie, pharmacie etc.);
* **pour les sorties de loisirs** (cinéma, musée, spectacle, etc.);
* **pour les rendez-vous médicaux** (hôpital, clinique, etc.)

Le bénévole n’est pas autorisé à assister à la rencontre avec le professionnel de la santé ;

* **pour les rendez-vous administratifs** (rencontre au Centre d’emploi, entrevue d’embauche etc.);
* **pour assister à un colloque ou un congrès;**
* **pour une visite exploratoire d’un nouveau lieu;**

Suite à un emménagement dans un nouveau quartier, un membre pourrait souhaiter parcourir son nouveau milieu pour le connaître. Cet accompagnement ne constitue pas un suivi en orientation et mobilité.

## 1.2 Le soutien à la documentation

Qu’est-ce que le soutien à la documentation ?

Le soutien à la documentation vise à aider les membres dans l’accès et la gestion de leur documentation. Ce service concerne ce qui touche à la documentation papier et électronique.

Note : Le RAAMM s’inscrit en complémentarité des autres organismes qui offrent des services de lecture et d’information et non les dupliquer.

**Les types de services offerts dans le soutien à la documentation :**

* **Lecture du courrier ou de la documentation** (Lecture d’un manuel d’instruction pour le fonctionnement d’un appareil);
* **Aide au classement de documents personnels;**
* **Aide à la rédaction de courts documents personnels** (Il s’agit de courts textes personnels(lettres, cartes de souhait), dictés par le membre et non entièrement rédigés par le bénévole);
* **Aide pour remplir des formulaires** (papier ou électronique);
* **Soutien à la recherche sur internet** (certaines exclusions peuvent s’appliquer);
* **Aide à l’étiquetage** (étiquetage des vêtements aux changements de saison, étiquetage du garde-manger).

# 2. Offre de service au RAAMM et aux membres affinitaires

## 2.1 Le soutien aux activités du RAAMM

La contribution des bénévoles aux activités du RAAMM constitue un atout majeur dans son engagement pour l’amélioration de la participation sociale des personnes ayant une limitation visuelle.

Les bénévoles peuvent être appelés à soutenir le RAAMM dans le cadre des types d’activités suivants :

* Soutien lors des activités de groupe (voir note 1);
* Soutien lors d’activités spéciales du RAAMM et d’action de mobilisation (assemblée générale annuelle, distributions de dépliants, etc.);
* Tâches cléricales de soutien au fonctionnement de l’organisme (envoi massif de courrier, appels téléphoniques, etc.).

Note 1 : Les activités de groupe offertes par le RAAMM permettent aux personnes ayant une limitation visuelle de se réunir et de partager leur temps libre, en plus de favoriser l’expression de leurs aptitudes et intérêts. La participation des bénévoles contribue au bon fonctionnement des activités.

## 2.2 Le soutien aux activités des membres affinitaires (organismes)

Le RAAMM peut mettre ses bénévoles à la disposition des organismes membres affinitaires dans le cadre d’activités spéciales en autant que l’activité s’adresse principalement à des personnes vivant avec une incapacité visuelle et que la présence des bénévoles visent à les soutenir.

* Assemblée générale annuelle;
* Colloque, réunion, formation;
* Évènement.

# 3. Les exclusions

Compte tenu de ses ressources limitées, de son désir d’agir en complémentarité avec les autres dispensateurs de services, de son objectif d’être transparent concernant son niveau de capacité de réponse aux demandes et d’inscrire son offre de services dans un contexte respectueux de la dignité des personnes, le RAAMM doit faire certains choix pour s’assurer de l’efficience de son SAB.

Pour ce faire, certains types de services seront exclus. Les voici :

1. **Le transport** (aller chercher un membre en voiture au point A pour le déposer au point B sans accompagnement comme le ferait un taxi);
2. **Les activités à caractère religieux**

Le RAAMM opte pour une vision laïque de ses services et ne favorise aucune religion tout en respectant le choix de chacun de ses membres dans leur pratique religieuse;

1. **Les activités impliquant des jeux de hasard** (bingo, casino);
2. **Les activités à caractère sexuel, raciste, incitant à la violence ou à l’intimidation;**
3. **La visite d’un logement** (pour une éventuelle location);
4. **L’accompagnement d’une personne circulant en fauteuil roulant qui nécessite un transfert devant être assumé par le bénévole;**
5. **L’accompagnement sur plus d’une journée et nécessitant l’hébergement du bénévole hors de son domicile;**
6. **Les tâches reliées au déménagement** (faire les boîtes, faire le ménage, transporter les meubles et les boîtes);
7. **Les services offerts par d’autres organismes dont vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive;**

* Les visites d’amitié et les sorties au restaurant;
* La lecture de longs textes (roman ou autre);
* L’aide au travail de bureau;
* Les services découlant d’un plan de soin ou d’un plan d’intervention en réadaptation. Ces activités ont des enjeux de sécurité et s’inscrivent dans un contexte thérapeutique;
* La recherche d’un logement;
* Le dépannage informatique;
* La préparation de repas, l’entretien ménager et les soins d’hygiène;
* L’enregistrement des notes de cours;
* Les marches de santé.